

Avis n° 2010-0632
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 1^{er} juin 2010
relatif au courrier transfrontalier sortant autre que les envois de correspondance
de la gamme égrenée

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L. 1, L. 5-2, 3°, R. 1, R. 1-1-10 et R. 1-1-13 ;

Vu la décision n° 2008-1286 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 18 novembre 2008 sur les caractéristiques d'encadrement pluriannuel des tarifs des prestations du service universel postal ;

Vu la liste des offres de La Poste relevant du service universel postal, telles que proposées à la date du 1^{er} mars 2010 ;

Vu le dossier tarifaire décrivant les évolutions tarifaires des produits du courrier export, reçu de La Poste le 3 mai 2010 ;

Vu les éléments complémentaires reçus de La Poste le 18 mai et le 1^{er} juin 2010 ;

Après en avoir délibéré le 1^{er} juin 2010,

1. Contexte réglementaire

L'article L. 5-2, 3° du code des postes et des communications électroniques dispose que l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes « [...] est informée par le prestataire du service universel, préalablement à leur entrée en vigueur [...], des tarifs des prestations du service universel non réservées. Elle peut rendre public son avis ».

L'article R. 1-1-13 du code des postes et des communications électroniques précise que « La Poste fournit à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes un mois au moins avant leur entrée en vigueur toute information utile sur les tarifs des services non réservés relevant du service universel ».

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes a décidé des caractéristiques d'encadrement pluriannuel des tarifs des prestations du service universel par sa décision n° 2008-1286 en date du 18 novembre 2008 qui limite à 2,3 % en moyenne annuelle, sur la période 2009-2011, l'augmentation globale des tarifs des prestations relevant du service universel postal (réservé et non réservé) et à 2 % en moyenne annuelle sur les prix des produits égrenés affranchis par machine à affranchir.

En application de ces dispositions, La Poste a présenté le 3 mai 2010 un dossier tarifaire portant description des évolutions de l'offre de courrier transfrontalier sortant au départ de la métropole et de l'outre-mer appartenant à la gamme égrenée (envoi international prioritaire et envoi international économique, et la « Valeur Déclarée »), à la gamme industrielle (offre de Marketing Direct International) et l'offre d'envoi de petites marchandises (« Petit Paquet Export ») pour une mise en œuvre le 1^{er} juillet 2010. Ce dossier relève de la procédure d'avis facultative rendu par l'Autorité.

Cet avis concerne les évolutions tarifaires de la « Valeur Déclarée », de l'offre d'envoi de petites marchandises (« Petit Paquet Export »), de la gamme industrielle aux départs de la France métropolitaine et de l'outre-mer. L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes a également rendu l'avis n° 2010-0593 du 1^{er} juin 2010 sur les tarifs de la lettre internationale aux départs de la France métropolitaine et de l'outre-mer ; ces tarifs figurent pour information en annexe 2 du présent avis.

2. Description du dossier tarifaire présenté par La Poste

La tarification des offres au départ de la France métropolitaine comme au départ de l'outre-mer est fonction de trois variables : la tranche de poids, le niveau de service (prioritaire ou économique) et la zone de destination.

□ L'évolution de l'offre au départ de la France métropolitaine

L'offre du courrier transfrontalier au départ de la France métropolitaine distingue actuellement deux zones : une première zone vers l'Union européenne et la Suisse (zone 1) et une seconde vers les autres pays d'Europe (hors Union européenne et Suisse), Afrique, Amérique, Asie, Océanie (zone 2).

« La Valeur Déclarée » est un service d'envoi sécurisé de courrier jusqu'à 2 kg

La Poste souhaite que le tarif de l'option ne soit plus strictement proportionnel au montant de la valeur déclarée mais dépendra de seuils (500 € 1 000 € 2 500 € et 5 000 €). Enfin, les données de trafics répartis selon le montant exact de valeur déclarée ne sont pas encore disponibles. En supposant une répartition uniforme des flux au sein des quatre seuils, La Poste estime une hausse tarifaire de + 29 %.

L'offre d'envoi de petites marchandises

La Poste souhaite différencier les tarifs des envois affranchis par timbre poste (les « produits Timbre Poste ») de ceux affranchis par d'autres moyens (les « produits hors Timbre Poste », essentiellement affranchis par machine à affranchir). Pour cela, elle propose d'abandonner le principe de remise de 1 % sur les produits affranchis par machine à affranchir.

Actuellement, le tarif des envois affranchis par machine à affranchir est celui des envois de correspondance affranchis par timbre poste diminué d'une remise de 1% ; les évolutions tarifaires faciales des deux catégories d'envois sont donc liées. La Poste propose donc de déconnecter les tarifs des offres domestiques destinées aux particuliers de celles destinées aux entreprises.

Conformément à la demande de l'ARCEP dans son avis n° 2009-0026 en date du 3 février 2009, La Poste a décidé de créer une tranche de poids supplémentaire de [0- 100 g] pour les envois prioritaires et économiques. Pour les envois prioritaires, cette tranche sera tarifée à 2 € pour les particuliers sur la zone 1 au lieu de 3,50 € en 2009 et à 2,70 € au lieu de 5,00 € en 2009 sur la zone 2, ce qui représente une baisse tarifaire de 43 % sur la zone 1 et de 46 % sur la zone 2. Concernant les entreprises, une première tranche de poids sera créée dès 50 g pour les envois prioritaires.

Selon les tranches de poids, les nouveaux tarifs impliquent soit des hausses, soit des baisses tarifaires. Le tarif prioritaire pour les particuliers augmentera de 4,6 % et diminuera de 2,6 % pour les entreprises. L'offre économique subira une hausse de 14,7 % pour les particuliers et de 6,4 % pour les entreprises.

L'offre actuellement proposée par La Poste comporte donc un tarif proche de celui des envois de correspondance pour les envois de faibles poids. Au total, les évolutions tarifaires envisagées par La Poste entraîneront une hausse des tarifs de la gamme de 0,4 %, soit une hausse de 5,7 % pour les particuliers et une baisse de 1,6 % pour les entreprises.

Par ailleurs, l'Autorité rappelle que la distinction opérée entre les envois de marchandises et envois de correspondances engendre une complexité supplémentaire pour l'utilisateur. Elle réitère l'observation faite dans son précédent avis tarifaire (avis n° 2009-0026) selon laquelle cette distinction ne devrait être mise en œuvre que si elle s'avère indispensable. Elle n'a pas obtenu de la part de La Poste les éléments lui permettant d'en apprécier concrètement le bien fondé.

L'offre de marketing direct

Cette offre permet l'envoi de plis de marketing direct (plis de nature commerciale, de communication ou d'information) homogènes en poids (jusqu'à 2 kg), en format et en contenu, vers le monde entier en 7 jours ouvrés.

La Poste souhaite renforcer la distinction entre les petits et les moyens déposants en séparant l'offre « Destineo Monde » en deux : « Destineo Monde Primo » et « Destineo Monde Volume ». Elle adopte désormais une tarification au pli sur le produit « Destineo Monde Primo », la tarification demeurant au kg/ pli sur « Destineo Monde Volume ».

A cette segmentation, La Poste rajoute une simplification au sein du produit « Destineo Monde Primo » en ne laissant subsister que deux zones de destination et en ramenant les zones de destination de six à quatre sur « Destineo Monde Volume ».

Cette distinction au sein de l'offre s'accompagnera d'une hausse tarifaire globale de [...] % se répartissant entre + 9 % sur « Destineo Monde Primo » et -1,2 % sur « Destineo Monde Volume ».

□ L'évolution de l'offre au départ de l'outre-mer

Il existe actuellement deux zones pour l'offre de courrier au départ de l'outre-mer qui sont différentes selon le département d'outre-mer considéré.

L'offre « Valeur Déclarée » suit les mêmes évolutions structurelles et tarifaires que celles au départ de la France métropolitaine.

Les offres « Petit Paquet » au départ de l'outre-mer suivent les mêmes évolutions que celles au départ de la France métropolitaine :

- séparation des offres destinées au grand public de celles destinées aux entreprises ;
- suppression de la remise de 1 % sur les produits affranchis par machine à affranchir ;
- création de tranches de poids supplémentaires.

L'offre de marketing direct

La gamme « Destineo Monde » est disponible au départ de l'outre-mer. Les envois sont soumis aux mêmes conditions que ceux au départ de la France métropolitaine. Leur prix est facturé sur la base de l'offre « Destineo Monde » auquel est ajouté un complément de transport selon le département de départ.

Au 1^{er} juillet 2010, l'offre au départ des DOM est modifiée sur le modèle de l'offre métropolitaine « Destineo Monde Primo » : tarification au pli, deux niveaux de prestations (selon que le client trie et affranchit ou non), deux zones de destination, deux seuils. La faiblesse des volumes en cause interdit, selon La Poste, de donner une estimation fiable des hausses tarifaires moyennes et de leurs impacts.

3. Analyse économique

L'évolution tarifaire faisant l'objet du présent avis contribue à hauteur de 0,011 % à l'augmentation des tarifs du service universel en année pleine, dont 0,0055 % en 2010 et 0,0055 % en 2011. Elle est compatible avec le niveau retenu par l'Autorité pour l'encadrement pluriannuel des tarifs des prestations du service universel postal dans sa décision n° 2008-1286 en date du 18 novembre 2008 (2,30 % en moyenne annuelle).

4. Conclusion

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes émet un avis favorable aux tarifs de la « Valeur Déclarée », de l'offre d'envois de petites marchandises et de l'offre de marketing direct aux départs de la France métropolitaine et de l'outre-mer.

Le présent avis sera notifié à La Poste. Sous réserve des secrets protégés par la loi, il sera mentionné au *Journal officiel* de la République française et publié sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2010

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

**Annexe 1 à l'Avis n° 2010-0632
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**

Au départ de la France métropolitaine

- **Zone 1 : Union européenne et Suisse** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, y compris Saint-Marin, Vatican et Liechtenstein.
- **Zone 2 : Reste du monde** : autres pays d'Europe (hors Union européenne et Suisse), Afrique, Amérique, Asie, Océanie.

Valeur Déclarée

Montant VD	Jusqu'à 500 €	Jusqu'à 1000 €	Jusqu'à 2500 €	Jusqu'à 5000 €
Tarif 2010	7,80	10,80	19,00	29,00

*L'offre d'envoi de petites marchandises**En euros*

« Petit Paquet » prioritaire « Grand Public »				
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif 2010	Nouveau tarif 2010
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 100 g	3,50	5,00	2,00	2,70
101 - 200 g	3,50	5,00	4,30	5,90
201 - 250 g	5,80	6,80	4,30	5,90
251 - 400 g	5,80	6,80	6,50	7,70
401 - 500 g	7,50	9,80	6,50	7,70
501 - 800 g	7,50	9,80	10,00	11,50
801 - 1000 g	10,00	12,00	10,00	11,50
1001 - 1200 g	10,00	12,00	12,85	17,25
1201 - 1600 g	11,50	15,00	12,85	17,25
1601 - 2000 g	12,40	16,65	12,85	17,25

En euros

« Petit Paquet » prioritaire « Entreprise »				
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif 2010	Nouveau tarif 2010
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 50 g	3,47	4,95	1,50	1,90
51 – 100 g	3,47	4,95	1,90	2,50
101 - 200 g	3,47	4,95	4,20	5,70
201 – 250 g	5,74	6,73	4,20	5,70
251 – 400 g	5,74	6,73	6,30	7,50
401 – 500 g	7,43	9,70	6,30	7,50
501 – 750 g	7,43	9,70	7,30	9,40
751 – 800 g	7,43	9,70	9,50	11,00
801 – 1000 g	9,90	11,88	9,50	11,00
1001 – 1200 g	9,90	11,88	12,60	16,95
1201 - 1600 g	11,39	14,85	12,60	16,95
1601 - 2000 g	12,28	16,48	12,60	16,95

En euros

« Petit Paquet » économique « Grand Public »				
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif 2010	Nouveau tarif 2010
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 100 g	2,50	2,80	1,80	2,00
101 - 200 g	2,50	2,80	3,00	3,20
201 – 250 g	3,50	4,00	3,00	3,20
251 – 400 g	3,50	4,00	4,40	5,00
401 – 500 g	5,00	6,00	4,40	5,00
501 – 800 g	5,00	6,00	6,50	9,00
801 – 1000 g	6,20	9,50	6,50	9,00
1001 – 1200 g	6,20	9,50	8,90	13,10
1201 - 1600 g	7,50	11,50	8,90	13,10
1601 - 2000 g	8,60	12,65	8,90	13,10

En euros

« Petit Paquet » économique « Entreprise »				
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif 2010	Nouveau tarif 2010
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 100 g	2,48	2,77	1,70	1,90
101 - 200 g	2,48	2,77	2,90	3,10
201 – 250 g	3,47	3,96	2,90	3,10
251 – 400 g	3,47	3,96	4,20	4,70
401 – 500 g	4,95	5,94	4,20	4,70
501 – 750 g	4,95	5,94	5,00	6,00
501 – 800 g	4,95	5,94	6,00	8,50
801 – 1000 g	6,14	9,41	6,00	8,50
1001 – 1200 g	6,14	9,41	8,75	12,90
1201 - 1600 g	7,43	11,39	8,75	12,90
1601 - 2000 g	8,51	12,52	8,75	12,90

L'offre de marketing direct

« Destineo Monde Primo »

Les seuils :

Seuil 1 : dépôt à partir de 200 plis

Seuil 2 : dépôt à partir de 500 plis

Les zones :

Zone 1 : Union européenne et Suisse : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, y compris Saint-Marin, Vatican et Liechtenstein.

Zone 2 : Reste du monde : autres pays d'Europe (hors Union européenne et Suisse), Afrique, Amérique, Asie, Océanie

En euros

« Destineo Monde Primo » Seuil 1					
Tranches de poids	Objets	Le client trie et affranchit	Le client trie et affranchit	La Poste trie et affranchit	La Poste trie et affranchit
		Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 – 10 g	Carte	0,55	0,33	0,58	0,36
10 – 20 g	Lettre	0,60	0,39	0,63	0,42
20 – 40 g		0,71	0,51	0,74	0,54
40 – 60 g		0,82	0,63	0,85	0,66
60 – 80 g		0,92	0,82	0,95	0,85
80 – 100 g		1,03	0,90	1,06	0,93
100 – 150 g		1,29	1,15	1,32	1,18
150 – 250 g		1,82	1,73	1,85	1,76
250 – 500 g	Catalogue	2,71	3,75	2,81	3,85
500 - 1000 g		4,83	6,58	4,93	6,68
1000 - 1500 g		6,95	9,55	7,05	9,65
1500 - 2000 g		8,56	12,52	8,66	12,62

En euros

« Destineo Monde Primo » Seuil 2					
Tranches de poids	Objets	Le client trie et affranchit	Le client trie et affranchit	La Poste trie et affranchit	La Poste trie et affranchit
		Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 – 10 g	Carte	0,54	0,32	0,57	0,35
10 – 20 g	Lettre	0,59	0,38	0,62	0,41
20 – 40 g		0,69	0,49	0,72	0,52
40 – 60 g		0,79	0,61	0,82	0,64
60 – 80 g		0,90	0,80	0,93	0,83
80 – 100 g		1,00	0,87	1,03	0,90
100 – 150 g		1,26	1,12	1,29	1,15
150 – 250 g		1,77	1,68	1,80	1,71
250 – 500 g	Catalogue	2,63	3,64	2,73	3,74
500 - 1000 g		4,69	6,39	4,79	6,49
1000 - 1500 g		6,75	9,27	6,85	9,37
1500 - 2000 g		8,55	12,15	8,65	12,25

« Destineo Monde Volume »

Les seuils :

Seuil 3 : dépôt à partir de 1000 plis

Les zones :

Zone 1 : Union européenne et Suisse

1a) Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, Danemark, Royaume-Uni, Grèce, Italie, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse, y compris Saint-Marin, Vatican et Liechtenstein.

1b) Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, République Tchèque, Roumanie, Slovénie.

Zone 2 : Reste du monde

2a) Autres pays d'Europe, Afrique, USA, Canada, Proche Orient, Moyen Orient.

2b) Reste du monde (autre Amérique, Asie, Océanie).

<i>En euros</i>	Zone 1a		Zone 1b		Zone 2a		Zone 2b	
	pli	kilo	pli	kilo	pli	kilo	pli	kilo
Lettre	0,47	5,00	0,45	2,65	0,26	5,50	0,26	4,80
Catalogue	0,55	4,00	0,50	4,00	0,60	5,60	0,65	5,20

Au départ de l'outre-mer

L'offre d'envoi de petites marchandises

Il existe actuellement deux zones pour l'offre de courrier au départ de l'outre-mer qui sont différentes selon le département d'outre-mer considéré.

Au départ de la Guadeloupe et de la Martinique

- Zone 1 : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Barbade, République Dominicaine, Dominique (Commonwealth of Dominica), Etats-Unis, Grenade, Guyana, Haïti, Montserrat, Porto Rico, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Suriname, Venezuela, Trinité-et-Tobago, Iles Vierges
- Zone 2 : reste du monde.

Au départ de la Réunion et de Mayotte

- Zone 1 : Afrique du Sud, Comores, Kenya, Madagascar, Ile Maurice, Seychelles, Tanzanie
- Zone 2 : reste du monde

Au départ de la Guyane

- Zone 1 : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Barbade, Brésil, République Dominicaine, Dominique, Etats-Unis, Grenade, Guyana, Haïti, Montserrat, Porto Rico, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Suriname, Venezuela, Trinité-et-Tobago, Iles Vierges
- Zone 2 : reste du monde

Au départ de Saint-Pierre-et-Miquelon

- Zone 1 : Etats-Unis, Canada
- Zone 2 : reste du monde

En euros

« Petit Paquet » prioritaire		
Tranches de poids	Tarif en vigueur	
	Zone 1	Zone 2
0 – 200 g	4,00	5,20
201 – 400 g	6,00	7,00
401 – 800 g	8,00	10,50
801 – 1200 g	10,20	13,00
1201 – 1600 g	13,00	16,80
1601 – 2000 g	15,05	20,20

En euros

« Petit Paquet » prioritaire « Grand Public »		
Tranches de poids	Nouveau tarif 2010	
	Zone 1	Zone 2
0 – 100 g	2,10	2,80
101 – 250 g	4,50	6,00
251 – 500 g	6,70	7,80
501 – 1000 g	10,20	12,00
1001 – 2000 g	15,55	20,80

En euros

« Petit Paquet » prioritaire « Entreprise »		
Tranches de poids	Nouveau tarif 2010	Nouveau tarif 2010
	Zone 1	Zone 2
0 – 50 g	1,65	2,05
51 – 100 g	2,05	2,75
101 – 250 g	4,40	5,80
251 – 500 g	6,60	7,65
501 – 750 g	7,70	9,90
751 – 1000 g	10,10	11,90
1001 – 2000 g	15,30	20,55

En euros

« Petit Paquet » économique		
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur
	Zone 1	Zone 2
0 – 200 g	2,70	3,00
201 – 400 g	3,70	4,20
401 – 800 g	6,00	6,50
801 – 1200 g	8,00	9,70
1201 – 1600 g	9,25	11,80
1601 – 2000 g	10,00	12,75

En euros

« Petit Paquet » économique « Grand Public »		
Tranches de poids	Nouveau tarif 2010	Nouveau tarif 2010
	Zone 1	Zone 2
0 – 100 g	1,90	2,10
101 – 250 g	3,20	3,40
251 – 500 g	4,60	5,20
501 – 1000 g	8,00	9,50
1501 – 2000 g	10,40	13,20

En euros

« Petit Paquet » économique « Entreprise »		
Tranches de poids	Nouveau tarif 2010	Nouveau tarif 2010
	Zone 1	Zone 2
0 – 100 g	1,85	2,05
101 – 250 g	3,10	3,20
251 – 500 g	4,40	4,90
501 – 750 g	5,80	6,10
751 – 1000 g	7,75	8,70
1001 – 2000 g	10,20	13,05

L'offre de marketing direct

Aux départs de la Guadeloupe et de la Martinique, de la Guyane, de Saint-Pierre-et-Miquelon, les zones de destination sont les suivantes :

Zone 1 : Union européenne et Suisse : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, y compris Saint-Marin, Vatican et Liechtenstein

Zone 2 : Reste du monde : autres pays d'Europe (hors Union européenne et Suisse), Afrique, Amérique, Asie, Océanie

« Destineo Monde Primo »

Complément de transport selon le DOM de départ

	Guyane	Martinique, Guadeloupe et Réunion
Prix en €par kg	5,00	3,00

En euros

« Destineo Monde Primo » Seuil 1					
Tranches de poids	Objets	Le client trie et affranchit	Le client trie et affranchit	La Poste trie et affranchit	La Poste trie et affranchit
		Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 – 10 g	Carte	0,58	0,37	0,61	0,40
10 – 20 g	Lettre	0,67	0,46	0,70	0,49
20 – 40 g		0,85	0,66	0,88	0,69
40 – 60 g		0,98	0,85	1,01	0,88
60 – 80 g		1,18	1,08	1,21	1,11
80 – 100 g		1,34	1,25	1,37	1,28
100 – 150 g		1,65	1,74	1,68	1,77
150 – 250 g		2,27	2,71	2,30	2,74
250 – 500 g	Catalogue	4,69	5,56	4,79	5,66
500 - 1000 g		8,81	10,51	8,91	10,61
1000 - 1500 g		12,93	15,45	13,03	15,55
1500 - 2000 g		17,05	20,39	17,15	20,49

En euros

« Destineo Monde Primo » Seuil 2					
Tranches de poids	Objets	Le client trie et affranchit	Le client trie et affranchit	La Poste trie et affranchit	La Poste trie et affranchit
		Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 – 10 g	Carte	0,56	0,36	0,59	0,39
10 – 20 g	Lettre	0,65	0,45	0,68	0,48
20 – 40 g		0,83	0,64	0,86	0,67
40 – 60 g		0,95	0,83	0,98	0,86
60 – 80 g		1,15	1,05	1,18	1,08
80 – 100 g		1,30	1,21	1,33	1,24
100 – 150 g		1,60	1,69	1,63	1,72
150 – 250 g		2,20	2,64	2,23	2,67
250 – 500 g	Catalogue	4,55	5,40	4,65	5,50
500 - 1000 g		8,55	10,20	8,65	10,30
1000 - 1500 g		12,55	15,00	12,65	15,10
1500 - 2000 g		16,55	19,80	16,65	19,90

**Annexe 2 à l'Avis n° 2010-0632
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**

Au départ de la France métropolitaine

- **Zone 1 : Union européenne et Suisse** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, y compris Saint-Marin, Vatican et Liechtenstein.
- **Zone 2 : Reste du monde** : autres pays d'Europe (hors Union européenne et Suisse), Afrique, Amérique, Asie, Océanie.

En euros

Lettre prioritaire « Grand Public »						
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif	Hausse	Hausse
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 20 g	0,70	0,85	0,75	0,87	7,1 %	2,4 %
21 - 50 g	1,30	1,70	1,35	1,75	3,8 %	2,9 %
51 - 100 g	1,60	2,30	1,80	2,35	12,5 %	2,2 %
101 - 250 g	4,00	5,50	4,10	5,60	2,5 %	1,8 %
251 - 500 g	6,00	7,20	6,10	7,35	1,7 %	2,1 %
501 - 1000 g	8,60	10,60	8,75	10,80	1,7 %	1,9 %
1001 - 1500 g	11,10	14,15	12,60	16,95	13,5 %	19,8 %
1501 - 2000 g	12,40	16,65			1,6 %	1,8 %

En euros

Lettre prioritaire « Entreprise »						
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif	Hausse	Hausse
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 20 g	0,69	0,84	0,72	0,85	3,9 %	1,0 %
21 - 50 g	1,29	1,68	1,30	1,70	1,0 %	1,0 %
51 - 100 g	1,58	2,28	1,70	2,30	7,3 %	1,0 %
101 - 250 g	3,96	5,45	4,00	5,50	1,0 %	1,0 %
251 - 500 g	5,94	7,13	6,00	7,20	1,0 %	1,0 %
501 - 1000 g	8,51	10,49	8,60	10,60	1,0 %	1,0 %
1001 - 1500 g	10,99	14,01	11,10	14,15	1,0 %	1,0 %
1501 - 2000 g	12,28	16,48	12,40	16,65	1,0 %	1,0 %

En euros

Lettre économique « Grand Public »						
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif	Hausse	Hausse
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 100 g	1,35	1,70	1,60	1,75	18,5 %	2,9 %
101 - 250 g	2,80	3,00	2,85	3,05	1,8 %	1,7 %
251 - 500 g	3,90	4,30	4,00	4,40	2,6 %	2,3 %
501 - 1000 g	5,55	6,85	5,65	7,00	1,8 %	2,2 %
1001 - 1500 g	7,05	10,50	8,75	12,90	24,1 %	22,9 %
1501 - 2000 g	8,60	12,65			1,7 %	2,0 %

En euros

Lettre économique « Entreprise »						
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif	Hausse	Hausse
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 100 g	1,34	1,68	1,55	1,70	16,0 %	1,0 %
101 - 250 g	2,77	2,97	2,80	3,00	1,0 %	1,0 %
251 - 500 g	3,86	4,26	3,90	4,30	1,0 %	1,0 %
501 - 1000 g	5,49	6,78	5,55	6,85	1,0 %	1,0 %
1001 - 1500 g	6,98	10,40	7,05	10,50	1,0 %	1,0 %
1501 - 2000 g	8,51	12,52	8,60	12,65	1,0 %	1,0 %

En euros

Lettre Recommandée au taux R1 « Grand Public »						
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif	Hausse	Hausse
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 20 g	4,70	4,85	5,05	5,17	7,4 %	6,6 %
21 - 50 g	5,30	5,70	5,65	6,05	6,6 %	6,1 %
51 - 100 g	5,60	6,30	6,10	6,65	8,9 %	5,6 %
101 - 250 g	8,00	9,50	8,40	9,90	5,0 %	4,2 %
251 - 500 g	10,00	11,20	10,40	11,65	4,0 %	4,0 %
501 - 1000 g	12,60	14,60	13,05	15,10	3,6 %	3,4 %
1001 - 1500 g	15,10	18,15	16,90	21,25	11,9 %	17,1 %
1501 - 2000 g	16,40	20,65	16,90	21,25	3,0 %	2,9 %

En euros

Lettre Recommandée au taux R2 « Grand Public »				
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 20 g	5,70	5,85	6,05	6,17
21 - 50 g	6,30	6,70	6,65	7,05
51 - 100 g	6,60	7,30	7,10	7,65
101 - 250 g	9,00	10,50	9,40	10,90
251 - 500 g	11,00	12,20	11,40	12,65
501 - 1000 g	13,60	15,60	14,05	16,10
1001 - 1500 g	16,10	19,15	17,90	22,25
1501 - 2000 g	17,40	21,65	17,90	22,25

En euros

Lettre Recommandée au taux R1 « Entreprise »						
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif	Hausse	Hausse
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 20 g	4,65	4,80	5,02	5,15	7,9 %	7,3 %
21 - 50 g	5,25	5,64	5,60	6,00	6,7 %	6,3 %
51 - 100 g	5,54	6,24	6,00	6,60	8,2 %	5,8 %
101 - 250 g	7,92	9,41	8,30	9,80	4,8 %	4,2 %
251 - 500 g	9,90	11,09	10,30	11,50	4,0 %	3,7 %
501 - 1000 g	12,47	14,45	12,90	14,90	3,4 %	3,1 %
1001 - 1500 g	14,95	17,97	15,40	18,45	3,0 %	2,7 %
1501 - 2000 g	16,24	20,44	16,70	20,95	2,9 %	2,5 %

En euros

Lettre Recommandée au taux R2 « Entreprise »				
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 20 g	5,64	5,79	6,02	6,15
21 - 50 g	6,24	6,63	6,60	7,00
51 - 100 g	6,53	7,23	7,00	7,60
101 - 250 g	8,91	10,40	9,30	10,80
251 - 500 g	10,89	12,08	11,30	12,50
501 - 1000 g	13,46	15,44	13,90	15,90
1001 - 1500 g	15,94	18,96	16,40	19,45
1501 - 2000 g	17,23	21,43	17,70	21,95

Au départ de l'outre-mer

Il existe actuellement deux zones pour l'offre de courrier au départ de l'outre-mer qui sont différentes selon le département d'outre-mer considéré.

Au départ de la Guadeloupe et de la Martinique

- Zone 1 : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Barbade, République Dominicaine, Dominique (Commonwealth of Dominica), Etats-Unis, Grenade, Guyana, Haïti, Montserrat, Porto Rico, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Suriname, Venezuela, Trinité-et-Tobago, Iles Vierges
- Zone 2 : reste du monde

Au départ de la Réunion et de Mayotte

- Zone 1 : Afrique du Sud, Comores, Kenya, Madagascar, Ile Maurice, Seychelles, Tanzanie
- Zone 2 : reste du monde

Au départ de la Guyane

- Zone 1 : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Barbade, Brésil, République Dominicaine, Dominique, Etats-Unis, Grenade, Guyana, Haïti, Montserrat, Porto Rico, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Suriname, Venezuela, Trinité-et-Tobago, Iles Vierges
- Zone 2 : reste du monde

Au départ de Saint-Pierre-et-Miquelon

- Zone 1 : Etats-Unis, Canada
- Zone 2 : reste du monde

Lettre prioritaire « Grand Public »						
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif	Hausse	Hausse
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 20 g	0,80	1,00	0,85	1,05	6,3 %	5,0 %
21 - 50 g	1,65	1,85	1,70	1,90	3,0 %	2,7 %
51 - 100 g	2,05	2,50	2,15	2,55	4,9 %	2,0 %
101 - 250 g	4,20	5,60	4,30	5,70	2,4 %	1,8 %
251 - 500 g	6,20	7,50	6,30	7,65	1,6 %	2,0 %
501 - 1000 g	9,00	11,10	9,20	11,30	2,2 %	1,8 %
1001 - 1500 g	12,75	16,15	15,35	20,60	20,4 %	27,6 %
1501 - 2000 g	15,05	20,20	15,35	20,60	2,0 %	2,0 %

Lettre prioritaire « Entreprise »						
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif	Hausse	Hausse
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 20 g	0,79	0,99	0,82	1,00	3,5 %	1,0 %
21 - 50 g	1,63	1,83	1,65	1,85	1,0 %	1,0 %
51 - 100 g	2,03	2,48	2,10	2,50	3,5 %	1,0 %
101 - 250 g	4,16	5,54	4,20	5,60	1,0 %	1,0 %
251 - 500 g	6,14	7,43	6,20	7,50	1,0 %	1,0 %
501 - 1000 g	8,91	10,99	9,00	11,10	1,0 %	1,0 %
1001 - 1500 g	12,62	15,99	12,75	16,15	1,0 %	1,0 %
1501 - 2000 g	14,90	20,00	15,05	20,20	1,0 %	1,0 %

Lettre économique « Grand Public »						
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif	Hausse	Hausse
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 100 g	1,55	2,00	1,70	2,05	9,7 %	2,5 %
101 - 250 g	2,90	3,20	2,95	3,25	1,7 %	1,6 %
251 - 500 g	4,00	4,40	4,10	4,50	2,5 %	2,3 %
501 - 1000 g	6,40	7,00	6,55	7,15	2,3 %	2,1 %
1001 - 1500 g	9,10	10,60	10,20	13,00	12,1 %	22,6 %
1501 - 2000 g	10,00	12,75	10,20	13,00	2,0 %	2,0 %

Lettre économique « Entreprise »						
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif	Hausse	Hausse
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 100 g	1,53	1,98	1,65	2,00	7,5 %	1,0 %
101 - 250 g	2,87	3,17	2,90	3,20	1,0 %	1,0 %
251 - 500 g	3,96	4,36	4,00	4,40	1,0 %	1,0 %
501 - 1000 g	6,34	6,93	6,40	7,00	1,0 %	1,0 %
1001 - 1500 g	9,01	10,49	9,10	10,60	1,0 %	1,0 %
1501 - 2000 g	9,90	12,62	10,00	12,75	1,0 %	1,0 %